



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024

Article 1- le Règlement intérieur.

Reprise des cours le **mardi 12/09/2023**.

Permanence pour déposer les inscriptions :

- **Anciens élèves** : vendredi 30 juin 16h-19h30 ; samedi 1^{er} juillet 9h-12h ; mercredi 5 juillet 9h30-12h
- **Nouveaux élèves** : mercredi 5 juillet 16h- 19h ; mercredi 30 août 9h-12h et 15h- 19h, samedi 2^{er} septembre 9h-11h30

Attention , tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !!!

Article 2 - Dispositions légales

L'école de danse privée dirigée par Séverine BONNIN-LIMOUSIN est destinée aux amateurs et répond aux législations en vigueur. Séverine est à ce titre titulaire du diplôme d'état de professeur de danse. Les cours se font au 6 avenue Léon Blum à Langon .

Article 3 – Cours, Inscription et paiement.

Les cours sont dispensés de septembre à juin et tiennent compte des vacances scolaires. Pendant les vacances le planning peut être réorganisé.

Pour des raisons de sécurité et afin de faire un travail de qualité les cours sont limités. Les inscriptions se feront **par ordre d'arrivée**. Pour le règlement 3 formules sont proposées :

- ▶ le paiement mensuel en établissant 10 chèques remis lors de l'inscription et mis en banque respectivement le 5 de chaque mois. Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Séverine Bonnin-Limousin**.
- ▶ Pour tout règlement en espèces, cela se fera au premier cours du mois.
- ▶ Possibilité de régler par virement bancaire au 5 du mois (voir avec séverine)

Toute année commencée est due dans son intégralité (sauf sur justificatif médicale)

Afin de valider l'inscription Séverine BONNIN-LIMOUSIN requiert les pièces suivantes :

- ▶ les fiches d'inscription et droit à l'image dûment remplies
- ▶ un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les nouveaux
- ▶ les frais d'inscriptions de 25€ (dont 5€ remis à l'association pour l'adhésion)
- ▶ le paiement par chèques
- ▶ Photo d'identité et photocopie pièce identité pour ceux qui envisagent de passer concours

La fiche d'inscription datée et signée par les élèves majeurs ou le représentant légal de l'élève mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement intérieur et qu'ils en acceptent les conditions.

Attention , tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Article 4 – Planning et tarif :

Il peut être modifiable en début d'année en fonction des effectifs

Voir tableau joint

Séverine se réserve le droit de mettre un élève dans un autre cours que celui de son âge en fonction de son niveau.



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 5 - Consignes pendant les cours et mesures sanitaires

- Respecter le cours en étant silencieux dans l'enceinte de l'école
- L'accès au studio est exclusivement réservé aux élèves
- Séverine et l'association déclinent toute responsabilité en cas de vols.

Article 6- Tenue vestimentaire :

- ▶ **EVEIL/ INITIATION** : Caleçon, tee- shirt ou collant, justaucorps avec ½ pointes (possibilité en chaussettes) Pas de culottes sous les collants.
- ▶ **CLASSIQUE** : pour les filles : collant rose et justaucorps (couleurs au choix), jupette autorisée, chaussons de ½ pointes et/ou pointes (selon le niveau) Pas de culottes sous les collants.
Pour les garçons : collant noir avec pieds, tee-shirt blanc ou académique avec ½ pointes noires.
- ▶ **JAZZ** : tenue plus libre : brassière, tunique, caleçon moulant, **chaussettes propres**.

Les filles doivent se présenter **coiffées en chignon pour les cours de danse classique** et avoir les cheveux attachés pour le jazz. Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours.

Si les tenues ne sont pas respectées, une tenue imposée sera alors mise en place.

Une permanence à l'école de danse d'un spécialiste pour les chaussons de pointes, ½ pointes et textile aura lieu

le dimanche 17 septembre de 9h30 à 12H
à l'école de danse
Par Arteballetto

Article 7- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Le professeur notera en début de cours les présences.

Les élèves doivent arriver entre 15 et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Toutes absences doivent être signalées à Séverine

Article 8- Rôle de l'association « Atelier danse passion » :

L'association « Atelier danse passion », dont votre enfant est membre dès son inscription, a pour but de soutenir tous les projets artistiques liés à l'école de danse, d'organiser toutes les manifestations et activités extérieures aux cours de danse comme les sorties culturelles (spectacles sur bordeaux), les galas de fin d'année, les goûters, stages...

Toutes les informations concernant ces diverses manifestations seront envoyées par mails, affichées au sein de l'école. Merci de bien vouloir les lire.

Adresse mail de l'association : atelierdansenpassion@gmail.com



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 9- Animations organisées par l'association :

Différents stages seront proposés en classique (novembre) et jazz (janvier). Date à venir

Article 10- Galas :

15,16 juin 2024 et 21, 22, 23 juin 2024 au CC des carmes à langon (le planning des répétitions sera donné courant septembre)

Article 11 - Concours et festivals :

Il est possible de participer à des concours en solo ou en groupes (**venir absolument en parler à Séverine dès l'inscription**). Ils doivent se préparer avec des cours supplémentaires ,collectifs ou particuliers (forfait préparation 200€ ou 40€ cours particulier).

Concours envisagés (sous reserve):

- Concours tsirelle 11 et 12 novembre à Lourdes
- Bcdanse du 30 mars au 1^{er} avril 2024
- Cnd régional à mérignac

Seule Séverine jugera si votre enfant est apte à en passer.

Article 13- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Pour toute question, vous pouvez contacter Séverine

Par téléphone au 06.12.04.49.11 Par mail à severinebonninlimousin@gmail.com

Suivez l'actualité de l'école de danse sur facebook , instagram et sur le site de l'ecole de danse :



@ecolededanseseverinebonninlimousin



: Ecole De Danse Bonnin-limouin

Site web : ecolededanseseverinebonninlimousin.com